

La Gazette du Consom'acteur

L'année 2014 s'est achevée et nous voilà déjà en 2015! Tout va de plus en plus vite et dans cette vie qui s'accélère avec les années qui passent de plus en plus rapidement nous ne trouvons pas toujours le temps de vivre dans la joie et la sérénité. Chaque âge de notre vie a ses joies et ses difficultés, à chaque âge nous devons aussi "bien consommer" et savoir nous regrouper pour, en responsabilité, défendre le consommateur qui seul ne pèse pas lourd face aux groupes puissants.

2015

Cette année, l'UFC-Que Choisir sera encore à vos côtés pour vous aider. Venez aussi nous rejoindre pour faire du bénévolat et consacrer un peu de votre temps à la défense des Consommateurs.

Pour 2015, au nom du Conseil d'Administration de notre Association, je vous souhaite à toutes et tous une très bonne année et une excellente santé.

Jean-Pierre Daoudal

A vos agendas !

La prochaine assemblée générale annuelle de notre association locale aura lieu le

samedi 24 janvier

à 9h30 au Centre Polyvalent d'Yvette de Lévis Saint-Nom.

Une AG Extraordinaire précédera l'AG Ordinaire.

Si vous êtes adhérent à jour de votre cotisation et que vous n'avez pas encore reçu votre convocation, contactez-nous rapidement !

UFC-Que Choisir

AL de Lévis-Saint-Nom
Association à but non lucratif
affiliée n°789
Siège social : Les Marronniers
RD 58 - 78320 LEVIS ST NOM
contact@levisssaintnom.ufc
quechoisir.fr
www.ufc-levis78.org



Vous recevez cette lettre car vous êtes adhérent à notre association locale.

Pour ne plus la recevoir, adressez-nous un courrier à l'adresse ci-dessus ou cliquez sur le lien

[DESINSCRIPTION](#)

Bien choisir son syndic en 2015 !



La loi ALUR, promulguée le 24 mars 2014, oblige désormais les copropriétés disposant d'un conseil syndical à mettre en concurrence leur syndic dès la prochaine assemblée générale de copropriétaires et ce, même s'ils en sont satisfaits. Cette disposition va nécessiter un vrai travail de la part du conseil syndical. En effet, trois décrets définissant la teneur du contrat-type de syndic, la liste limitative des prestations particulières et le plafonnement du prix des prestations dites « privatives » se font toujours cruellement attendre sachant que les syndics et les chambres professionnelles ne sont pas pressés de les voir publiés.

Face à l'immobilisme des pouvoirs publics et des professionnels de l'immobilier et, pour permettre aux copropriétaires de bien négocier leur contrat de syndic lors de leur AG 2015, l'UFC-Que Choisir et l'ARC (Association des Responsables de Copropriété) ont décidé de passer à l'action en publiant un « **Guide Pratique Syndic** » qui contient des conseils et des outils simples, comme un contrat-type, permettant une mise en concurrence efficace des syndics et assainir ainsi les pratiques contractuelles et tarifaires si souvent dénoncées par notre association. Ce guide sera accessible sur notre site Internet, rubrique « Guides & Dossiers », dans la première quinzaine de janvier.

Sondage de la C.C.H.V.C.

Si vous habitez Chevreuse, Choisel, Dampierre, Le Mesnil Saint-Denis, Lévis Saint-Nom, Milon-la-Chapelle, Saint-Forget, Saint-Lambert-des-Bois, Saint-Rémy-lès-Chevreuse ou Senlis, vous avez dû recevoir un communiqué du Président de la Communauté de Communes de la Haute-Vallée de Chevreuse, à laquelle votre commune est rattachée. Ce message nous alerte sur le devenir du territoire historique de la Haute Vallée de Chevreuse et appelle chaque habitant à s'exprimer.



Nous ne pouvons que vous encourager à répondre au sondage en ligne accessible à l'adresse suivante :

www.sondageonline.fr/s/mon-choix-pour-la-vallee.

Le contenu de cette lettre est confidentiel. Il est destiné exclusivement aux adhérents de l'association locale UFC - Que Choisir de Lévis Saint Nom. Conformément à la loi Informatique et Libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant.

Changement de nom de notre AL

Pour développer notre AL et que nos actions soient mieux reconnues par les communes environnantes, notre nom actuel est trop limitatif géographiquement.

Nous soumettrons à votre vote un nouveau nom lors de notre AGE du 24 janvier.

Contact ERDF

Raccordement, dépannage, élagage, ... retrouvez les coordonnées de votre conseiller ERDF le plus proche de chez vous à l'adresse suivante :

<http://www.erdf.fr/ERDF-trouver-un-contacts>

La fibre optique arrive à Lévis Saint-Nom—Une première étape !



Un consommateur sans internet à haut débit est handicapé dans sa vie professionnelle comme dans sa vie privée et le sera de plus en plus. Notre Association avait saisi le PDG d'Orange en septembre 2013 par un dossier argumenté démontrant que les clients d'internet étaient des sinistrés à Lévis Saint Nom. Les élus de la Commune ont également agi de leur côté pour débloquer cette situation.

Lévis Saint Nom va bénéficier au printemps 2015 d'un réseau en fibre optique!

Un premier résultat satisfaisant mais qui n'est pas suffisant. En effet, l'UFC pense aux sinistrés Internet des 158 communes rurales des Yvelines "oubliées" par le haut débit. Il nous faut donc agir et donner les souhaits des consommateurs au Président du Conseil Général qui a abandonné le plan "Très haut débit pour tous" voté par son prédécesseur. Nous sommes aidés par des élus dans cette action mais le combat n'est pas encore gagné. L'UFC ne peut pas rester inactive devant la "fracture numérique" maintenue dans les Yvelines alors que partout ailleurs en France le "Haut débit" est une priorité soutenue au niveau national.

L'UFC renouvelle l'opération « Gaz Moins Cher Ensemble »

Fort du bilan très positif de sa première opération lancée fin 2013 et de la nouvelle sclérose du marché du gaz, L'UFC-Que Choisir passe une nouvelle fois à l'offensive et renouvelle la campagne « Gaz Moins Cher Ensemble ».

Une économie de 194 € en 2014. Le principe : un changement collectif d'opérateur de gaz. L'an dernier, plus de 70 000 clients avaient, en même temps, quitté leur opérateur, la plupart GDF-Suez, pour souscrire un abonnement chez Lampiris. Résultat : une économie annuelle moyenne de 194 € par client.

Qui pour succéder à Lampiris ? L'opérateur belge ne sera pas forcément encore retenu cette année. Les fournisseurs de gaz intéressés avaient jusqu'au 22 décembre pour soumettre leur offre qui doit inclure une économie d'au moins 12% par rapport au tarif réglementé de janvier 2015, appliqué par GDF-Suez. Le lauréat devra proposer un contrat sûr et permettre l'accompagnement de l'UFC-Que Choisir en cas de réclamations.

Comment vous inscrire ? Plus il y aura d'inscrits à cette campagne, plus notre capacité à faire pression pour obtenir la meilleure offre sera forte. Si vous êtes intéressé, attention, vous n'avez que **jusqu'au 19 janvier** pour vous inscrire gratuitement sur le site <http://www.gazmoinscherensemble.fr>. L'offre finale sera dévoilée par le fournisseur retenu dès le 20 janvier et sera fonction du nombre d'inscrits. Chacun d'entre vous recevra ensuite, à partir du 26 janvier, une offre personnalisée à laquelle il sera libre de souscrire ou pas. En tant qu'adhérent à l'UFC-Que Choisir, une participation réduite de 5 € vous sera demandée le jour de la souscription pour couvrir les frais d'organisation (10 € pour les non-adhérents).

Au 31 décembre 2014, le site recensait déjà plus de 130 000 personnes inscrites à l'opération.



Cheminées—la guerre du feu n'aura finalement pas lieu !

Pour limiter la pollution de l'air aux particules fines, un arrêté préfectoral visait à interdire, au 1^{er} janvier 2015, l'usage des cheminées à foyer ouvert à Paris et dans 435 communes d'Ile de France. Une mesure mal comprise et contestée notamment par la Ministre de l'Ecologie, Ségolène Royal, qui avait annoncé le 9 décembre dernier son intention de revenir sur cette mesure.

C'est chose faite depuis le 29 décembre. Un nouvel arrêté préfectoral annule donc cette interdiction et les cheminées vont donc pouvoir continuer à briller de tous leurs feux. C'est le Préfet de Paris qui s'est exécuté le premier. Les préfets des 7 autres départements d'Ile de France devraient prendre une décision analogue dans la première quinzaine de janvier.

A noter que l'UFC-Que Choisir s'était jointe à la polémique en estimant que la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie (DRIEE) avait fait une présentation biaisée des résultats des études détaillées d'Airparif pour justifier son interdiction. Cependant l'UFC rappelle qu'elle recommande clairement de remplacer les cheminées à foyer ouvert par des inserts, des poêles à granulés ou des poêles à bois, moins polluants et dont le rendement est nettement meilleur.